

Séance du conseil d'administration de WCI, inc.

Téléconférence (Publique) : **1.872.240.8966**; Conférence ID: **563 459 253#** (Audio uniquement)

Note : Les membres du public pourront commenter les points à l'ordre du jour de la séance publique, et ce, avant que le conseil en discute. Le président peut limiter le temps accordé aux commentaires du public sur un point particulier ou encore pour chaque intervenant. Il sera demandé à chaque intervenant de décliner son nom et son affiliation afin de veiller à la transparence des délibérations et à l'exactitude du procès-verbal.

Mercredi 25 mars 2026

13 h, heure du Pacifique / 16 h, heure de l'Est

Ouverture de la séance du conseil d'administration et établissement du quorum

Accueil et ouverture de la séance

Appel de présence et établissement d'un quorum d'administrateurs

Lecture de l'ordre du jour et approbation des modifications

Note : Les points à l'ordre du jour pourraient être abordés dans un ordre différent lors de la séance.

I. Approbation du procès-verbal

Présentation du procès-verbal suivie de l'adoption de la résolution proposée suivante :

IL EST RÉSOLU que les versions anglaise et française du procès-verbal de la réunion du conseil du 17 décembre 2025, tel que présentées et jointes au procès-verbal de cette réunion, sont ratifiées, approuvées et adoptées.

Pièce jointe 1a : Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 (anglais)

Pièce jointe 1b : Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 (français)

II. Entente de financement de l'État de Washington

Présentation de la mise à jour proposée à l'entente de financement, suivie de l'adoption de la résolution proposée suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration approuve la mise à jour à l'entente de financement de l'État de Washington, telle qu'elle est présentée au conseil et jointe à l'ordre du jour de la présente réunion et qu'il autorise le directeur général à la signer au nom de WCI, inc.

Pièce jointe 2 : Mise à jour de l'entente de financement de l'État de Washington (anglais)

III. Levée de la séance publique du conseil d'administration.

Séance à huis clos pour discuter d'enjeux concernant les gouvernements participants et le personnel.